

L'emblématique Manoir tout près d'être «déballé»

NYON D'ici fin octobre, les échafaudages et les bâches qui cachent l'édifice auront disparu, marquant la fin des travaux sur l'enveloppe.

D'ici la fin du mois d'octobre, le Manoir de la place du Château, à Nyon, aura retrouvé la lumière. Présents depuis le début du chantier, il y a près de deux ans, les bâches et échafaudages qui recouvrent l'édifice vont progressivement disparaître. Une première étape majeure de l'énorme rénovation du bâtiment, propriété de la Fondation Comba, est en train de s'achever. Toiture, façades et menuiseries, l'enveloppe de la maison forte, voisine du château, a été entièrement restaurée. Un chantier complexe qui aura nécessité de nombreuses analyses avant même l'arrivée des

premiers ouvriers sur le site. On ne s'attaque pas à ce genre d'élément patrimonial sans une importante phase préparatoire.

Restaurer et respecter

«Le Manoir est une sorte de palimpseste architectural, illustre Nicolas Delachaux, architecte associé au sein du bureau glatz & delachaux. Le bâtiment a fait l'objet de nombreuses interventions au cours de ses siècles d'existence. Notre travail a entre autres consisté à respecter ces différents patrimoines, cette succession d'époques.» Un exemple? S'il a été décidé, concernant les façade,

de respecter la composition issue des derniers aménagements menés par Ami Comte au XIXe siècle, des vestiges des grandes baies médiévales resteront visibles côté rue Maupertuis.

Côté teintes, un blanc cassé tirant sur l'ocre pour les murs et une molasse grise pour les encadrements ont été retenus. Des couleurs cohérentes avec l'architecture domestique et bourgeoise du XIXe siècle. Pour la toiture, les tuiles en état d'être réemployées ont été utilisées sur les pans visibles depuis la place du Château. Côté lac et jardin, des tuiles neuves mais



Sous le toit de toiles, la charpente a été restaurée et une partie des tuiles conservée.

façonnées «à l'ancienne» ont été mises en place. La fin de cette première phase marque également le début de la seconde, qui se concentrera sur les intérieurs du Manoir.

Pour rappel, il est prévu de faire du vénérable bâtiment une véritable maison de la culture. Résidence pour artistes, concerts dans les caves, visites saisonnières des combles ou

encore petit bar donnant sur le jardin, rien n'est encore tranché, mais des contours se dessinent. Si le calendrier est tenu, l'inauguration de l'ensemble est prévue pour l'été 2027. **GBT**

Les coupes du Canton priveraient les communes de 39 millions

FRONDE En voulant prélever des millions sur les gains immobiliers, le Canton met en colère les communes vaudoises.

La colère monte dans les localités de la région. Le 24 septembre, le Conseil d'Etat vaudois a fait savoir qu'il prévoyait des coupes budgétaires pour équilibrer son budget, en déficit de 331 millions de francs. Et pour trouver cet argent, c'est vers les communes que le Canton aimerait se tourner, en ponctionnant notamment 39 millions de francs d'impôts sur les gains immobiliers. Un coup dur pour les finances des communes, à qui cet argent est de base destiné. «Je suis choqué, c'est une insulte à l'autonomie communale», s'insurge Daniel Rossellat. Le syndic de Nyon peut s'estimer lésé: la décision du Canton représenterait un manque à gagner d'environ 1,5 million pour sa ville.

La mesure est d'autant plus difficile à comprendre quand on sait que les communes sont dix fois plus endettées que le Canton: 6 milliards pour le cumul des premières contre 600 millions de francs pour le second, selon l'Union des communes vaudoises (UCV).

Le Canton a des réserves, pas les communes

Dans un communiqué, l'UCV a déploré que l'Etat ne puise pas dans ses propres réserves pour financer son déficit. Selon l'organisation, il présenterait «notamment 1,25 milliard de préfinancements, moyens affectés (et non encore dépensés) à des projets futurs». Une frustration partagée par Coppet, qui verrait 180 000 francs manquer à ses

finances. «On a demandé aux communes d'augmenter les impôts quand elles sont en déficit, mais le Canton, lui, n'applique pas la recette qu'il nous a proposée», souligne le syndic, Gérard Produit. Celui qui est également membre du comité de l'Association des communes vaudoises



Je suis choqué, c'est une insulte à l'autonomie communale.

DANIEL ROSSELLAT
SYNDIC DE NYON

(ADCV) compte d'ailleurs sur les organisations faitières des communes du canton pour convaincre le Grand Conseil de rejeter le décret. En attendant, les communes vont-elles adapter leurs bud-

gets pour compenser ce moins-perçu? «Il se pourrait bien qu'on ne change rien, car changer le budget, c'est déjà accepter cette décision», explique Gérard Produit. Même son de cloche du côté de Nyon, où le budget est déjà bouclé et la marge de manœuvre très serrée.

Et même une hausse des impôts, dernier recours, semble hors de question pour Daniel Rossellat. «Ce n'est jamais le bon moment d'augmenter la fiscalité, nous sommes pris en étau», déplore le syndic, également président du Groupe des Villes. Vendredi, le conseiller d'Etat Frédéric Borloz a tenté de calmer les tensions au micro de la RTS: «Je comprends que les communes ne soient pas très contentes, tout comme nous ne sommes pas contents d'avoir des déficits pareils. C'est pour cela qu'il faut prendre des mesures.» **LBE**

VAUD

Affaire Dittli: le Ministère public ouvre une enquête



Valérie Dittli se trouve sous le coup d'une enquête pénale pour abus d'autorité en lien avec la pratique du bouclier fiscal dans le canton de Vaud. La conseillère d'Etat dit saluer cette procédure comme «une opportunité d'établir les faits». C'est l'Etat de Vaud, via un communiqué, qui a fait cette annonce lundi en début de soirée. Il relève qu'il s'agit d'une «étape attendue» dans la procédure. Cette enquête a été ouverte par le procureur général Eric Kaltenrieder à la suite de déclarations selon lesquelles l'ex-ministre des Finances aurait demandé d'annuler des taxations de riches contribuables soumis au bouclier fiscal. Valérie Dittli dit offrir «toute son aide et sa coopération à la justice pour établir les faits.» Elle se réjouit aussi que le procureur général ne mentionne aucun élément avéré concernant la violation du secret de fonction, une autre accusation dans ce dossier. **ATS**

TRAFIC

Nouvelles fermetures de l'A1 dans la région

Dans la nuit du 1er au 2 octobre, de 22h à 5h, l'autoroute A1 sera fermée à la circulation, direction Lausanne, entre les jonctions de Nyon et Gland, fin de permettre le démontage des échafaudages à hauteur du pont de la route de l'Etraz. Les automobilistes devront sortir de l'autoroute et emprunter la déviation mise en place sur le réseau secondaire.

Dans les nuits du 30 septembre au 1er octobre puis du 13 au 14 octobre, c'est entre Ecublens et la jonction de Malley que des restrictions de circulation sont annoncées, du fait de travaux pour l'extension d'un réseau de chauffage à distance. Les automobilistes devront poursuivre sur l'autoroute jusqu'à la jonction suivante, puis faire demi-tour pour revenir par la bretelle ouverte de l'échangeur. **LC**



ARCHIVES SIGREDO HARO

275,5

millions de francs C'est le crédit validé jeudi dernier par le Grand Conseil genevois pour la réalisation de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, à Lancy. Dotée de 8500 places, elle devrait être inaugurée en août 2030 pour accueillir le HC Genève Servette. Le club est tenu de quitter les vétustes Vernets justement en 2030, conformément à la dérogation accordée par la ligue. **ATS**

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: ESH Médias Editions SA, Route de St-Cergue 293, CP 2328, 1260 Nyon 2. www.lacote.ch - redaction.lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration: Philippe Hersant

Editeur délégué et rédacteur en chef: Michel Jotterand

Rédacteur en chef adjoint: Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur abo.lacote.ch ou via notre service client: clientele@lacote.ch Tél. 022 994 41 11

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs: Mahmoud Ben Zid impactmedias.ch/la-cote vaud@impactmedias.ch Tél: 022 994 41 84

Audience

26 000 lecteurs (Edition abonnés), 70 000 lecteurs (Edition élargie, jeudi), Remp MACH Basic 2023-1.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.